

Indications et contre-indications de la chirurgie de la cataracte liée à l'âge

Février 2019

Objectifs

Préciser les indications et contre-indications de la chirurgie de la cataracte liée à l'âge, les termes de sénile et présénile doivent être abandonnés. Ces préconisations sont fondées sur un accord professionnel et sur 4 recommandations internationales publiées depuis 2008.

Définition de la cataracte

Opacification du cristallin altérant la vision et responsable d'une diminution de la qualité de la vie perçue par le patient, non corrigeable par une correction optique non invasive.

Indications de la chirurgie de la cataracte liée à l'âge

La chirurgie peut être envisagée

1. lorsque la fonction visuelle ne satisfait plus les besoins du patient et affecte son mode de vie en retentissant sur les activités quotidiennes. La fonction visuelle peut être altérée par des facteurs tel que l'éblouissement, la sensibilité aux contrastes, la perception des couleurs, les aberrations optiques, la vision binoculaire (anisométrie, anisocorie) sans qu'il y ait obligatoirement une baisse de l'acuité visuelle ;
et à condition qu'il existe **une chance raisonnable d'amélioration** après chirurgie, en l'absence de pouvoir donner satisfaction au patient avec des lunettes ou une autre aide visuelle ;
2. en **cas de gêne à l'examen du fond d'œil**, dans un but diagnostique et/ou thérapeutique, même en l'absence de handicap ; l'amélioration n'est alors pas l'objectif premier.
3. **en prévention des complications induites par la cataracte** : glaucome phacomorphe par blocage pupillaire, glaucome phacolytique, ou uvéite phacoantigénique.

Dans tous les cas, les **bénéfices escomptés** doivent être supérieurs aux risques opératoires et post-opératoires ; **L'acuité visuelle n'est plus une indication opératoire**, à l'exception de quelques activités ou métiers pour lesquels un seuil minimal légal est requis (armée, marine, aéronautique,...).

Le cristallin n'a plus besoin d'être opacifié pour être retiré chirurgicalement dans certaines indications à discuter au cas par cas avec le chirurgien, notamment en cas de :

- risque de glaucome aigu par fermeture de l'angle par un cristallin qui devient intumescent avant le stade de l'opacification
- anisométrie et anisocorie induites par le changement d'indice du cristallin encore relativement clair, avec parfois nécessité d'opérer dans un second temps l'œil adelphe encore totalement clair pour assurer une bonne vision binoculaire.

En cas d'indication à la chirurgie de la cataracte on doit s'interroger sur l'opportunité d'implanter un implant premium permettant de corriger un trouble de la réfraction concomitant (astigmatisme, presbytie).

Contre-indications de la chirurgie de la cataracte liées à l'âge

La chirurgie est contre-indiquée :

- si une correction par lunettes ou autre aide visuelle offre une satisfaction suffisante au patient ;
- si une comorbidité médicale ou oculaire la rend déraisonnablement risquée ;
- si les soins et le suivi post-opératoire ne peuvent être assurés ;
- en l'absence de consentement du patient ou du tuteur s'il n'y a pas urgence chirurgicale.



Toutes les publications de la HAS sont téléchargeables
sur www.has-sante.fr